



## **ARRÊTÉ N° 22-674-A-TECH-MSE**

**portant autorisation temporaire d'utiliser les terrains de football  
de La Chaussaire, Le Fuilet et Le Fief-Sauvin**

**Le Maire de la commune de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté 22-646-A-TECH-MSE du 19 octobre dernier réglementant l'utilisation de certains terrains en herbe de Montrevault-sur-Èvre,

**VU** le besoin exceptionnel d'utilisation par le club de football de ces communes déléguées pour des stages de jeunes, mais aussi des conditions météorologiques favorables,

**Considérant** qu'il appartient à la Commune de réglementer l'utilisation des installations dont elle est propriétaire,

### **ARRÊTE**

**Article 1** : L'utilisation des terrains de football engazonnés dont la liste suit, est exceptionnellement modifiée par rapport à l'arrêté n°22-646-A-TECH-MSE du 19 octobre dernier :

- **Stade du Fuilet** : Terrain d'honneur → Utilisation autorisée pour le stage des jeunes du lundi 31 octobre au vendredi 4 novembre inclus.
- **Stade du Fuilet** : Terrain d'honneur → Utilisation à nouveau interdite les week-ends des 29 et 30 octobre et des 5 et 6 novembre 2022.
- **Stade de La Chaussaire** : Terrain d'honneur → Utilisation autorisée pour 2 matchs maximum par week-end les 29 et 30 octobre et des 5 et 6 novembre 2022.
- **Stade du Fief-Sauvin** : Terrain d'honneur → Utilisation autorisée exceptionnellement le mercredi 26 octobre.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis aux différentes associations concernées par l'utilisation de ces terrains.

Fait à Montrevault-sur-Èvre  
Le 26 octobre 2022

Le Maire,  
Christophe DOUGÉ